

M. le Bourgmestre.- La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy.- Je souhaiterais intervenir sur le volet de la comptabilité énergétique. Des engagements avaient été pris lors de la précédente législative, à la suite d'une motion dont j'étais à l'origine. Ils consistaient à organiser un suivi des consommations énergétiques à des fins écologiques et économiques. Or ladite comptabilité énergétique n'apparaît pas dans les documents qui nous ont été remis. Pourquoi ?

En matière d'urbanisme, je perçois un certain immobilisme. Les investissements sont reportés sur les prochains exercices. Or la Ville bouge. Il manque une vision d'ensemble de son développement urbanistique. Il suffit de regarder une vue aérienne de l'avenue Bruyn pour constater les dégâts. Par exemple, le centre sportif de Nederover-Heembeek a été planifié sans que soient prévus des aménagements tenant compte de l'afflux de population dans cette zone.

En matière d'emploi, je ne vois guère d'augmentation des budgets. Il n'est fait allusion qu'à un bus de l'emploi dont le fonctionnement sera assuré par la Mission locale pour l'emploi. Or cette dernière est déjà surchargée de demandes... De quels moyens de fonctionnement, hors Mission locale, disposez-vous pour le fonctionnement de votre bus ?

M. le Bourgmestre.- La parole est à M. Ceux.

M. Ceux.- Un an après avoir quitté ma charge, je me suis penché sur les dossiers d'urbanisme et de mobilité, qui restent au centre de mes préoccupations. Monsieur l'échevin de l'urbanisme, je me demande si, dans le budget extraordinaire, vous existez encore... Le premier investissement 2014 vise le Chemin Vert. C'est un dossier essentiel, mais qui exigera des négociations. Le second concerne des études et

outils, en jetant des passerelles au profit de la Ville, de ses habitants et de ses demandeurs d'emploi.

J'en viens à la politique de l'emploi. Avec 17.000 chômeurs, dont 70 % sans qualification, il faut instaurer des systèmes de formation en lien avec les politiques régionales et communautaires, et en collaboration avec le département de l'instruction publique. La Ville dispose d'un outil remarquable, à savoir les écoles de promotion sociale. L'école des Arts et Métiers et ses centres de technologie avancée bénéficient d'ailleurs d'un budget considérable à l'extraordinaire. Vous avez pointé l'absence d'augmentation budgétaire en 2014 pour les outils de l'emploi de la Ville de Bruxelles. En effet, un budget extraordinaire avait déjà été alloué au « bus emploi » que vous semblez mépriser. Je vous fixe rendez-vous au premier trimestre de l'année prochaine pour constater les résultats de ce dispositif visant le rapprochement avec les demandeurs d'emploi.

Avec un budget qui n'a pas augmenté, je devrai faire preuve d'imagination et rechercher des collaborations avec la mission locale, l'ALE, Tracé et Actiris, mais aussi avec des partenaires privés comme Comeos et les fédérations horeca. Les centres de référence comme Horeca Be Pro sont intéressés à participer à cette expérience de bus qui sillonnera nos quartiers.

Les 300.000 € de subsides à la Maison de l'emploi et de la formation serviront à définir ses nouvelles missions, lesquelles doivent être centrées sur l'information. La Maison de l'emploi ne doit pas être un centre de formation : la formation doit être la mission prioritaire de nos écoles, de Bruxelles Formation et de la Mission locale. La nouvelle Maison de l'emploi devra être un observatoire, un centre d'information et de concertation, et une cellule d'appui. À cette fin, une cellule d'accueil sera créée, avec un numéro vert qui permettra aux chercheurs d'emploi de s'orienter au travers des

différentes institutions et associations actives dans le secteur de l'insertion socioprofessionnelle. Des brochures pratiques et adaptées permettront aux personnes concernées de s'orienter dans les phases de leurs recherches.

La Mission locale accuse un passif de 800.000 € envers l'ONSS ! Il est difficile de lancer de nouvelles politiques dans un tel contexte. Vos critiques sont parfois cruelles. Lorsque l'on reprend une compétence, il faut d'abord assainir le fonctionnement de certaines équipes et apurer les dettes. Des montants de 140.000 € en 2013 et de 200.000 € en 2014 ont déjà été affectés à l'apurement de ces dettes envers l'ONSS qui freinent le fonctionnement de ladite Mission locale. Nous avons également dégagé 400.000 € sur fonds propres, sous la forme d'un prêt, pour le remboursement de ladite dette. Un long travail de recherche nous a permis de récupérer des subsides qui nous étaient dus et de rembourser le prêt dont question.

Un partenariat est en cours d'élaboration entre la Mission locale et le Port de Bruxelles pour la mise au travail des PTP.

Ainsi, des structures qui ont souffert reprennent vigueur. Un plan vous sera progressivement présenté, mais un inventaire préalable des demandeurs d'emploi et des offres de formation est indispensable. Nos politiques devront s'articuler avec celles de la Région et d'Actiris.

M. le Bourgmestre.- La parole est à Mme Lalieux.

Mme Lalieux, échevine.- Il semble que la culture et la propreté ne passionnent pas les Conseillers communaux...

M. Dhondt a mentionné l'évaluation du règlement taxes relatif aux incivilités en matière de propreté. Ce règlement vise, avant tout, à rappeler les normes aux citoyens et à les informer du risque de sanction. Il vise également au respect du travail de nos 300 balayeurs. En outre, ces taxes rapportent à la Ville.

Le prochain plan de circulation dans le Pentagone fera l'objet d'une première proposition au printemps 2014. Un montant de 100.000 € sera affecté à un plan d'information et de communication auprès des Bruxellois.

M. le Bourgmestre.- La parole est à M. El Ktibi.

M. El Ktibi, échevin.- Madame Nagy, vous aurez constaté que nous avons consenti de gros efforts.

Depuis deux ans, le monitoring des consommations énergétiques est opérationnel, mais il s'agit d'un système de comptabilisation classique qui se fonde sur les factures et qui requiert du temps. Le rapport final ne nous sera remis qu'en mars 2014, et je vous en communiquerai les détails. Par rapport à 2012, les économies s'élèvent à environ 100.000 €.

Le Collège a décidé d'innover et d'investir dans un nouveau système informatique équipé d'un logiciel qui nous permettra de mesurer la consommation en temps réel. La mise en œuvre de ce système est prévue en 2014. Elle sera couplée à une politique d'utilisation rationnelle de l'énergie.

Une part importante du budget sera consacrée à l'isolation des toitures des bâtiments les plus énergivores, essentiellement scolaires. Une septantaine d'entre eux sont concernés.

L'achat groupé permettra de réduire le montant des factures énergétiques.

M. le Bourgmestre.- La parole est à M. Coomans de Brachène.

M. Coomans de Brachène, échevin.- J'ai entendu à plusieurs reprises que nous manquerions d'un plan global en matière d'urbanisme. Cela m'a surpris, car il importe de considérer la Ville dans la richesse de sa diversité. Loin de moi l'idée de comparer Haren avec le quartier européen. La Ville est plurielle.

Dans ce budget, nous avons inscrit l'élaboration d'un PCD actualisé, lequel répondra à vos remarques. Il importe d'avoir une vision globale des grands ensembles

urbanistiques de notre Ville, mais la cité doit aussi être considérée quartier par quartier. Dans cette optique, nous finalisons le schéma directeur pour Haren. Il sera prochainement soumis à enquête publique. Nous planchons sur un PPAS Da Vinci pour le sud de Haren, l'objectif étant de relancer le volet économique. Monsieur Ceux, vous apprécierez le fait que nous avons lancé un nouveau plan directeur pour Neder-over-Heembeek. La réflexion sur le quartier européen se poursuit.

S'agissant de Tour & Taxis, si vous n'aviez pas accordé de permis, la situation serait totalement différente. Désormais, nous sommes obligés de transiger et de faire des concessions.

Dans le centre-ville, plusieurs projets majeurs sont en cours et bénéficient de budgets considérables. Ainsi, un montant de 300.000 € a été inscrit pour l'étude sur le réaménagement de la place du Grand Sablon, intégralement subsidié. Citons également le PPAS pour l'Îlot Sacré. Je rappelle qu'une étude est obligatoire avant tout lancement concret de projet.

J'entends vos critiques autour du monument à 't Serclaes. Ce dossier me tient à cœur, car il s'agit de la deuxième statue la plus connue de Bruxelles. En réalité, ce sont trois œuvres que nous allons restaurer. Ce projet est subsidié à 80 %, mais je reste prudent, s'agissant d'un budget de près d'un demi-million. Tous les touristes passent devant la copie de cette œuvre. La CRMS nous a remis une proposition très intéressante : réaliser une copie de la statue actuelle et garder l'original à l'Hôtel de Ville. Le troisième volet concerne le plâtre d'origine, que nous souhaitons restaurer et mettre en lieu sûr. Selon moi, ce dossier sera emblématique en matière de patrimoine.

La Ferme Den Bels fait, effectivement, l'objet d'une étude d'avant-projet de ferme pédagogique. Nous avons opté pour la prudence, car il s'agit d'un bâtiment classé qui

exigera une étude complémentaire en 2014, raison pour laquelle nous avons reporté le projet à un prochain exercice.

J'en viens aux accès aux étages et achats de terrains. Il est exact qu'aucun budget n'y est plus consacré. Pour les accès aux étages, en effet, ces budgets étaient très peu utilisés (120.000 €). Nous réexaminerons la situation en fin d'année. En cas de demandes, nous envisagerons des corrections budgétaires.

S'agissant du budget affecté à l'achat de terrains, il nous a semblé préférable de le consacrer aux études urbanistiques (350.000 €) préalables aux grands projets que nous souhaitons lancer.

Désormais, une enveloppe de 500.000 € nous permettra de réaliser rapidement les travaux urgents dans certains bâtiments publics.

Un budget a été inscrit pour le déménagement du centre administratif et de la police de Bruxelles. J'ai souhaité globaliser ces deux dossiers, car ils sont tous deux prioritaires. Le centre administratif se trouve dans un état d'abandon avancé et un montant de 850.000 € est encore nécessaire à sa maintenance, même si un déménagement est prévu dans les quatre ans. Un montant de 500.000 € a été inscrit pour une assistance juridique et technique liée au nouveau bâtiment.

Monsieur Ceux, un budget a été prévu pour la rue des Bouchers, mais à l'exercice 2015. D'ici là, nous devons obtenir le permis et réaliser les études. Le projet pour la rue Marché-aux-Herbes est inscrit en 2016 et celui de la place « Agora », en 2017. Ces dossiers sont extrêmement complexes et exigent des études d'incidence.

Mevrouw Persoons. - Mijnheer de burgemeester, er zijn vragen gesteld over de wijkcontracten.